



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

50 avenue Daumesnil 75012 Paris / tel 01 44 68 13 75 / mail: syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Comment faire une demande de logement social ?

Obtenir un logement social prend du temps et met généralement plusieurs années. Si vous êtes dans une situation urgente (sans-abrisme, violences domestiques...), **la ville peut vous mettre à l'abri dans un logement temporaire** (résidence sociale temporaire voire hôtel pour le plus urgent) en appelant le numéro suivant :

Ligne de mise à l'abri d'urgence : 01 42 76 79 79

La démarche pour demander un logement social est constituée de **3 étapes**, qu'il faut régulièrement renouveler :

1) Créer un dossier de demande de logement social

sur : www.demande-logement-social.gouv.fr

Il faut remplir le dossier jusqu'au bout et fournir toutes les pièces justificatives possibles. Vous obtiendrez alors un Numéro Unique Régional (NUR).

ATTENTION, il faut absolument renouveler la demande chaque année, en mettant à jour vos informations et pièces justificatives, sous peine de perdre son ancienneté !

2) Prendre RDV en antenne logement

dans la mairie d'arrondissement de votre choix, afin de :

- Justifier vos documents et obtenir les points de cotations correspondant (handicap, violence, expulsion, domiciliation, avis d'imposition produit...)
- Ajouter des attestations de la Ville de Paris, notamment pour les horaires décalés ou l'éloignement
- Vous faire reconnaître Agent.e Ville grâce au SOI ce qui permet de postuler à des logements réservés aux agent.es (condition d'ancienneté et de quotité de temps de travail nécessaire).

Prendre RDV ici :

<https://www.paris.fr/pages/la-prise-de-rendez-vous-en-ligne-pour-le-logement-9517>

ATTENTION, en cas de changement de situation, et de préférence une fois par an, il faut retourner valider vos pièces en antenne logement des mairies d'arrondissement.

3) Postuler régulièrement sur Loc'Annonces

avec votre NUR sur les logements correspondant à votre situation :

- Le nombre de pièces (1 + 1 par personne au maximum, soit par exemple, un studio ou 2 pièces pour une personne seule),
- La surface totale (moins de 45 m² pour une personne seule),
- Le loyer et des charges (maximum 1/3 de vos ressources mensuelles totales), le besoin éventuel d'accessibilité...

Postulez ici :

<https://teleservices.paris.fr/locannonces>

Vous ne pouvez postuler que sur un seul logement du bailleur « Ville de Paris » ou « Mairie d'arrondissement » à la fois, jusqu'à réception d'une réponse concernant ce logement. Mais dans le même temps, vous pouvez aussi postuler sur les logements des autres bailleurs identifiés par leur logo en haut à droite (*Paris Habitat, RIVP, Batigère...*).

En cas de non-sélection sur le logement, vous pourrez à nouveau rapidement postuler sur un autre logement. Si vous constatez un blocage, vous adresser aux antennes logement.

Vous pouvez également créer des alertes par email pour les logements qui vous intéressent, sur la base de critères de surface et de prix.

Vous trouverez plus d'informations sur la démarche ici :

<https://www.paris.fr/pages/demander-un-logement-social-37>

En cas de besoin d'assistance administrative, vous pouvez demander de l'aide au **service social du personnel de la DRH** au :

Bureau de l'action sociale : 01 42 76 58 10

En plus d'une aide pour le logement, ce service peut également vous aider pour vos problèmes de santé au travail, accès aux droits, conseils budgétaires, violences intrafamiliales et soutien en cas d'évènement grave.

*Faire ces démarches est essentiel, mais **pour défendre votre droit au logement, un cadre et des actions collectives sont nécessaires** au vu de la situation du logement en France et particulièrement en Île-de-France. **Le collectif syndical droit au logement du SUPAP-FSU est votre outil pour mener la lutte !***

Un toit, c'est un droit ! Le combat continue !

Pour contacter notre cellule Droit au Logement :

collectifdal.fsu.vdp@etik.com

Le SUPAP-FSU toujours à vos côtés pour vous défendre et vous informer !

SUPAP-FSU : 01 44 68 13 75 ou syndicat-supap-fsu@paris.fr